



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION CINE D'HIER POUR
L'ORGANISATION DE TROIS PROJECTIONS
CINEMATOGRAPHIQUES EN PLEIN AIR LES 2, 3
ET 4 JUILLET 2020**

**DÉCISION N° DM-20-128
EN DATE DU 09 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Ciné d'Hier, représentée par Madame Lucia Dore-Ivanovitch, dont le siège social est situé 36, rue de Verneuil – 75 007 Paris – pour l'organisation de trois projections cinématographiques en plein air, les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 juillet 2020, dont le coût total est fixé à 13 550 € (treize mille cinq cent cinquante euros) Nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Ciné d'Hier, représentée par Madame Lucia Dore-Ivanovitch, dont le siège social est situé 36, rue de Verneuil – 75 007 Paris – un contrat de cession pour l'organisation de trois projections cinématographiques en plein air, les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 juillet 2020, dont le coût total est fixé à 13 550 € (treize mille cinq cent cinquante euros) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200709-lmc1H7393H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2020
Date de Publication : 09/07/2020

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200709-lmc1H7393H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2020
Date de Publication : 09/07/2020